

Le super-bonus tueur de diesel vaut 10 000 €

Source : Consoglobe.com - 10/2014

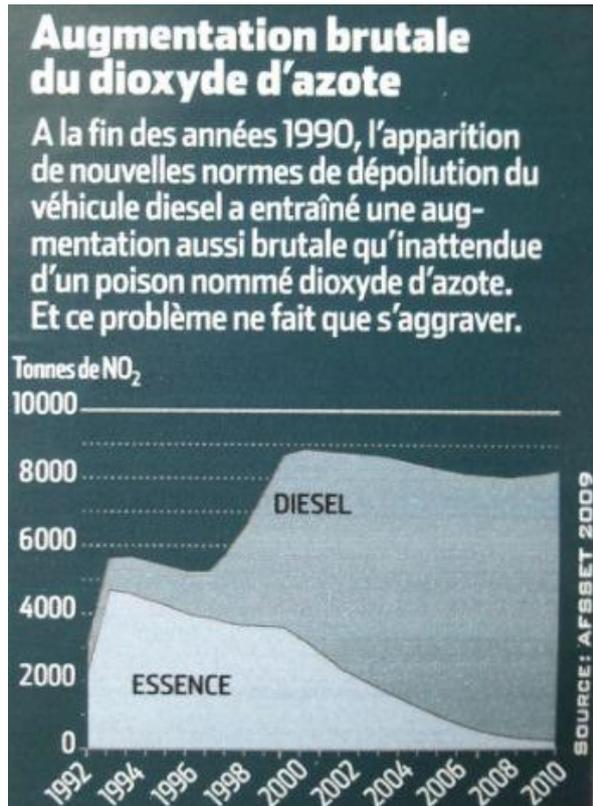
La guerre au diesel commence à sortir de la clandestinité avec le Ministre de l'Économie qui annonce, à l'occasion du mondial de l'auto, un super-bonus qui va accélérer la conversion de l'automobiliste français à ... autre chose que le diesel.

Le diesel en France, la fin d'un règne ?



En 2012, 70,8% du parc automobile français est composé de diesel (contre 9,9% il y a 30 ans) alors même que depuis juin 2012, le diesel est classé « **cancérogène certain** » par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Sus au diesel !



Il était temps après des années d'absurde subvention de la motorisation diesel sous la forme du soi-disant bonus-malus « écologique » qui a malheureusement encouragé les Français à acheter des véhicules diesel.

A contre-courant de 30 ans de politique publique, la dernière annonce du **ministère de l'Économie**, à l'occasion du Mondial de l'Automobile 2014 redonne un peu de cohérence à une politique fiscale qui se veut « écologique ».

C'est une mesure vient s'ajouter à celle qui incite, déjà, à acheter une **voiture propre** « électrique ou hybride ». Son but ultime est, même si cela n'est pas aussi clairement affiché, de retirer du parc auto existant les plus vieux diesel (et donc les plus polluants).

Le super-bonus, comment ça marche ?

A l'achat d'une voiture électrique, une prime de **6 300 €** est déjà attribuée. Désormais, si votre vieille voiture diesel est retirée du marché et mise au rebut une nouvelle prime de **3 700 €** s'ajoute à la première prime. Le total des deux fait 10 000 € est « **prime de conversion** » et correspond au **super-bonus** !

Les conditions d'attribution

Selon le ministère des finances, **48% de la population sont potentiellement éligibles** à ce « nouveau » super-bonus. Mais certaines conditions supplémentaires doivent être remplies :

- La voiture diesel à retirer doit avoir plus de 13 ans
- Le demandeur doit habiter dans une zone concernée par le **Plan de protection de l'atmosphère** (PPA).

Enfin, au-delà des voitures électriques, ce sont également les modèles hybrides rechargeables qui sont aussi concernés par cette prime de conversion. Au total, la prime pour les hybrides est moins élevée que pour les voitures électriques, mais peut rapporter un super-bonus de 6 500 €.